

ESSAI SUR QUELQUES MONNAIES D'AFRIQUE ORIENTALE ET D'ARABIE

PAR ANDRE ROBIN

Instrument universel des échanges et des paiements, étalon des valeurs et moyen de transfert de celles-ci, créatrice de capitalisation et de thésaurisation, la monnaie a revêtu au cours de son histoire quatre aspects fondamentaux. Ayant été à l'origine la marchandise la plus usuelle, elle a pris ensuite la forme de lingots métalliques pesés, puis de pièces frappées, enfin de billets de banque et autres documents fiduciaires.

D'une façon générale ces principes ont régi, comme partout dans le monde, l'usage des monnaies dans les contrées bordant la mer Rouge et le golfe d'Aden, ces antiques routes maritimes connues des marchands navigateurs de tous temps comme étant un moyen propice de faire du négoce.

Ces notes ne sont pas une étude exhaustive ni systématique des moyens de paiement utilisés dans ces régions qu'ils soient considérés au plan de l'économie politique, de l'histoire ou de la numismatique. Simplement elles touchent à l'une ou l'autre de ces disciplines et s'il le faut au pittoresque pour quelques monnaies anciennes et moyens d'échange primitifs, le thaler de Marie-Thérèse, et des monnaies métalliques contemporaines du Yémen (*).

Les différents moyens de transfert des valeurs n'ont souvent pas été les mêmes d'une région à l'autre et à une époque donnée aussi ne saurait-on établir valablement une chronologie d'ensemble de leur apparition ou des périodes de leur usage. Certains de type archaïque ont été utilisés concurremment avec des monnaies métalliques ou bien ont été imaginés bien après l'invention de ces dernières. C'est ainsi qu'au royaume d'Axum les transactions au moyen de pièces frappées semblent

(*) C'est-à-dire le territoire correspondant à l'actuelle République arabe du Yémen.

pour plusieurs centaines d'années et au profit de monnaies primitives tandis qu'au début du XXe siècle on se servait pour les paiements, avoir été abandonnées peu après le Xe siècle dans certaines régions d'Afrique orientale, simultanément de barres de sel, de cartouches à balles et d'écus d'argent.

I - MONNAIES METALLIQUES ANCIENNES

On ne sait, jusqu'à la « découverte » du thaler de Marie-Thérèse au début du XIXe siècle, si les anciens moyens d'échanges ont été, au moins périodiquement, concurrencés avec efficacité par des monnaies métalliques de fabrication locale ou étrangère. De l'existence de ces dernières, les recherches archéologiques ne nous ont livré jusqu'à présent que des preuves limitées dans le temps comme dans l'espace.

Selon Albert Kammerer (1) (**), on a retrouvé dans les déserts d'Arabie des monnaies de type grec ou dérivé du grec, souvent en or ; certaines, portant en effigie la chouette athénienne — de plus en plus déformée, souligne l'auteur — remontent au IVe siècle avant Jésus-Christ et leurs légendes sont en sabéen. Il n'en précise pas le lieu de découverte, mais en raison de leurs inscriptions on peut supposer que ces pièces proviennent du Yémen, plus exactement de la région de Mâ'rib que l'on présume avoir été la capitale du royaume de Saba.

Ce même auteur signale par ailleurs que c'est uniquement par l'épigraphie et la numismatique qu'une partie de l'histoire de l'Ethiopie a pu être connue. En effet, les fouilles entreprises à Axum en 1906 par une mission archéologique allemande ont permis la découverte et

(**) Les titres des ouvrages des auteurs cités dont le nom est suivi d'un chiffre, figurent en annexe à la suite de la bibliographie sommaire.

l'inventaire de plus de soixante-dix types différents de monnaies d'or, d'argent et de bronze, d'un évident intérêt historique et s'échelonnant du III^e au Xe siècle de notre ère. La plupart d'entre elles portent l'effigie, en buste ou en tête, de rois éthiopiens, et des légendes, en grec pour les plus anciennes, en gheez pour les dernières. Certaines sont particulièrement petites, leur diamètre n'excédant pas 7 mm.

Ces monnaies sont une preuve de structures commerciales avancées, et leur déclin fut probablement une conséquence de régressions économique-politiques. Mais en raison du rayonnement que purent exercer les civilisations des royaumes d'Axum et de Saba, et du vaste champ d'action qui s'offre aux archéologues dans cette région de communications entre l'Afrique et l'Asie, on peut difficilement croire que, tout au moins jusqu'aux premières randonnées des Turcs et des Portugais en mer Rouge, il n'y eut pas d'autres lieux et époques marqués par l'usage de pièces métalliques frappées.

II - MOYENS D'ECHANGES PRIMITIFS

Après la longue période durant laquelle on pratiquait exclusivement le troc, la monnaie, sous sa forme première issue de ce procédé d'échanges rudimentaires, a été représentée par la marchandise la plus couramment utilisée : produits alimentaires et objets divers. Certes, ces moyens de paiement — déjà individualisés contrairement aux marchandises que l'on troquait, et dont certains étaient conditionnés intentionnellement pour servir de monnaie — s'avéraient bien peu pratiques mais pouvaient cependant offrir des avantages : s'agissant pas exemple de denrées alimentaires, celui de pouvoir produire soi-même sa monnaie, ou en cas de nécessité s'en nourrir.

La pièce de bétail et la mesure de grains ont été des instruments monétaires, ce qui ne

saurait surprendre dans des pays comme le Yémen et l'Ethiopie où l'on pratique traditionnellement l'élevage et l'agriculture.

MOYENS D'ECHANGES DE PRODUCTION LOCALE

1 - Le sel

Albert Kammerer (1) rapporte qu'au Moyen Age on se servait comme monnaie en Ethiopie de sel gemme coupé en briques. Vers 1902, d'après Jean Duchesne-Fournet (2), les barres de sel, appelées « amoulet » en amharique et confectionnées au Tigré, étaient apportées en grandes quantités sur les marchés provinciaux et celui d'Addis-Abeba.

Cependant, le sel n'était pas tout à fait la marchandise la plus courante puisque souvent il venait de loin, mais plutôt l'une des plus recherchées car indispensable à la consommation humaine ; contrairement aux céréales et surtout au bétail, on ne le trouvait pas partout. Sa valeur augmentait en fonction de la distance qui le séparait de la mine, pouvant jusqu'à quintupler entre la région d'extraction et une localité éloignée.

A l'origine, le sel-monnaie était constitué de morceaux bruts que l'on évaluait à la pesée. En Ethiopie on en fit ensuite, grâce à un souci d'uniformisation et pour faciliter les comptes, des barres parallélépipédiques d'environ 25 cm. de long sur 3 de largeur et autant de hauteur. C'était un progrès, mais il est certain que les « amoulet », lourds et peu pratiques à transporter, s'altéraient facilement sous l'effet des manipulations, et de l'humidité notamment en saison de pluies.

En 1935, « l'amoulet », d'après Adrien Zervos (3), conservait encore sa qualité de monnaie dans certaines provinces de l'Ethiopie, et le thaler de Marie-Thérèse lui-même n'en avait pas aboli l'usage.

De nos jours les sauniers continuent à extraire le sel des gigantesques gisements à ciel ou-

vert de la dépression Afar, et du lac *Easal* à 120 km. de Djibouti, au moyen d'un outillage métallique ou encore lithique. Ce n'est plus une monnaie, mais une simple denrée alimentaire dont les méthodes d'extraction et de transport par caravane n'ont d'ailleurs guère changé depuis les temps bibliques.

2 - Autres moyens d'échanges

Il est probable que dans l'antiquité les cauris, petites porcelaines de l'espèce *Cypræ Moneta*, ont servi de monnaie sur les côtes d'Afrique orientale comme dans bien d'autres contrées tropicales.

En Ethiopie, on a utilisé pour les échanges des morceaux de fer ayant généralement la forme de barres aplaties et pouvant atteindre 70 cm. de long. Cette monnaie, aussi peu commode à transporter que le sel, offrait cependant l'avantage d'une robustesse incomparable et de constituer la matière première des poignards et fers de lances.

En Somalie et en Ethiopie, les étoffes ont été également des moyens d'échanges, pratiques en ce sens que les pièces de toile pouvaient être fractionnées avec une certaine précision, et bien sûr transformées en éléments vestimentaires.

MOYENS D'ECHANGES IMPORTES

D'autres marchandises parmi les plus usuelles, mais d'importation, ont servi de monnaies. C'est le cas de la conterie, et des grains de verre dont Ferret et Galinier (4) rapportent qu'en Ethiopie, vers 1840, on les nommait « bouchokos », qu'ils servaient pour les menus achats et qu'il en fallait 3840 pour faire un thalari, tout en précisant que 3 « bouchokos » équivalaient à 1 « kébir », 40 « kébir » à 1 « harf » et 32 « harf » à 1 thalari.

Monnaie divisionnaire par excellence, ces grains étaient le plus souvent de petits anneaux de pâte de verre teinté de bleu qui,

disposés en colliers ou en bracelets, ont été appréciés aussi comme ornements féminins, et dont encore les bergères Issa aiment à parer leurs bébés dont c'est souvent d'ailleurs, le seul vêtement.

Les cartouches à balles de provenance européenne ont été aussi fort recherchées. C'est une monnaie déjà plus moderne, un lingot d'un aspect particulier, certes, mais dont les dimensions, la forme et le poids sont strictement normalisés et qui, comparativement aux moyens d'échanges précités, offraient une plus grande valeur pour un plus faible encombrement.

Jean Duchesne-Fournet (2) observe vers 1902 que « sur le marché d'Addis-Abéba l'équivalent de cette monnaie » (le seizième de talari) « est la cartouche Gras... son change est » passé récemment de 12 à 10 au talari... Elle « n'est acceptée qu'à la condition d'avoir bien » nette la capsule, non déformé le collet de « l'étui et intacte la bande de papier qui assure le serrage de la balle ». Ainsi toutes les précautions étaient prises pour définir l'intégrité de cette monnaie... et assurer son bon fonctionnement dans un fusil lorsque les circonstances l'exigeaient.

-oOo-

Ces différents instruments d'échanges, dont plusieurs ont été parfois utilisés simultanément, semblent n'avoir jamais eu cours forcé, et en tout état de cause leur usage n'a jamais eu pour corollaire la disparition du troc.

Leur importance déclinera toutefois dès le début du XIXe siècle qui sera marqué par l'introduction d'une nouvelle monnaie importée d'Europe : le thaler de Marie-Thérèse, qui va simplifier les transactions et s'imposer dans les anciens pays d'Ophir et de Pount pour en devenir en fait l'étalon monétaire.



Thaler de Marie-Thérèse

III - LE THALER DE MARIE-THERESE

Grande pièce d'argent dont on remarque avant tout le caractère artistique et dont l'usage appartient maintenant à un passé révolu, le thaler autrichien de Marie-Thérèse a été introduit dès le début du XIXe siècle sur les rivages de la mer Rouge et de la corne d'Afrique pour être répandu ensuite dans des pays aussi divers, bien que voisins, que l'Ethiopie et le Hidjâz, le protectorat d'Obock et le Yémen, les sultanats de l'Arabie du sud et le Bénadir, et au-delà de leurs limites.

On peut se demander comment cette monnaie, provenant d'un lointain Etat européen n'ayant semble-t-il jamais établi jusque-là de liens quelconques avec ces pays, et portant l'effigie d'une impératrice étrangère — ce qui, surtout s'agissant d'une femme, pouvait choquer à l'époque en terre d'Islam — a pu être aussi facilement adoptée.

Certes, les thalers constituaient un instrument monétaire beaucoup plus rationnel et efficace que les barres de sel, et déclenchaient donc un progrès considérable dans le domaine commercial. Portant évidemment en eux toutes les garanties qu'ils représentent, étant tous identiques, ils sont pratiquement inaltérables au contraire des monnaies primitives, et comparativement à celles-ci d'un encombrement très réduit. Ces raisons suffirent à justifier la préférence qui leur a été donnée.

Mais on comprend mal que cette préférence se soit manifestée au détriment de certains autres écus d'argent pourtant de mêmes caractéristiques et d'un aussi bon aloi, frappés par des gouvernements légitimement désireux de doter leurs pays d'authentiques monnaies nationales, et qui auraient dû pouvoir au moins concurrencer la monnaie autrichienne, à défaut de la faire disparaître. Ces écus, dont l'objet était sans doute de remplacer le thaler de Marie-Thérèse, n'ont jamais obtenu, on le verra par la suite, le même prestige que celui-ci qui depuis des décennies présidait partout aux activités économiques et circulait à travers les frontières et par millions.

ORIGINE ET DEFINITION

Les premiers écus d'un module comparable à celui du thaler de Marie-Thérèse et frappés en Europe bien avant lui, étaient appelés « onces » en raison tout simplement de leur poids. Dans les Etats allemands, au XVIe siècle, l'argent destiné à leur fabrication provenant en grande partie des mines de Joachimsthal (ou Joachim Sthaler), en Bohême, on ne tarda pas, en considération de cette origine, à désigner les écus sous le nom de « Joachimsthaler » et par abréviation « thaler ». Ce dernier vocable, adapté selon les pays, devint « dollar » aux Etats-Unis d'Amérique, « tallero » en Italie.

En Ethiopie les langues locales en firent un « thalari » ou « talari », encore que le mot

« thaler » ait été employé pour l'inscription des valeurs sur les timbres-poste et billets de banque ; tandis qu'au Yémen comme au Hidjâz on le désignait sous le nom de riyâl, ce qui signifie écu en arabe.

La frappe des thalers de Marie-Thérèse a été commencée peu après l'avènement de l'impératrice en 1740. Les pièces des premières émissions — c'est le cas pour celle de 1744 — portent l'effigie de la souveraine jeune, et un écu, surmonté d'une couronne, dont les supports sont deux chimères ailées placées de part et d'autre.

C'est semble-t-il dès 1751 qu'a été frappée pour la première fois la célèbre pièce aux caractéristiques nouvelles, qui devait être appelée à une très importante diffusion en Afrique orientale comme en Arabie et y être popularisée sous le nom de riyâl ou talari. A la mort de l'impératrice en 1780, le gouvernement décida de continuer les émissions de thalers qui porteraient désormais et invariablement ce millésime. Au milieu du XIXe siècle, cette monnaie cessa d'avoir cours légal mais on en continua néanmoins la fabrication. O.P. Wenger en indique la raison : le thaler de Marie-Thérèse fut frappé en vue du commerce autrichien au Levant. Subsidiairement, il est vrai, à sa raison d'être initialement autrichienne. Cette vocation ultramarine lui a d'ailleurs valu d'être appelé aussi « levantin ». Dans les pays considérés ici, il ne fut probablement pas nécessaire d'avoir recours à des institutions légales ou des accords internationaux pour faire accréditer cette monnaie auprès de l'ensemble des populations. Son emprise dans ce que l'on pourrait appeler la « zone thaler » — au sens strictement géographique — a été essentiellement le fait du commerce lui-même et de la confiance.

En effet des marchands étrangers œuvraient sur les côtes de la mer Rouge et du golfe d'Aden, et l'on peut croire en toute logique

qu'à moins de faire du troc ils ne disposaient guère, pour régler leurs achats, que de pièces d'or ou d'argent, et qu'ils ne concevaient guère non plus de recevoir en paiement de leurs marchandises des barres de sel ou autres monnaies primitives à leurs yeux inacceptables. Ils firent donc connaître les thalers de Marie-Thérèse, excellentes espèces sonnantes et trébuchantes, fabriquées à profusion selon une technique éprouvée, très représentatives de leur valeur, et dont l'usage se répandit par les traditionnelles voies commerciales.

En Afrique orientale comme en Arabie, l'utilisation du thaler allait croissant, de même que sa popularité, bien qu'il n'existât pas de monnaie divisionnaire qui lui soit apparentée ; si bien que nombre d'émissions furent nécessaires pour faire face à la demande. En raison de diverses circonstances les thalers furent frappés dans plusieurs ateliers monétaires, même à Trieste, tandis qu'entre temps il fallut en graver de nouveaux poinçons d'après le modèle original.

Des émissions ont eu lieu jusqu'à une époque toute récente, et en 1966 on pouvait se procurer encore des thalers absolument neufs, par exemple auprès d'un bureau de change de la Principauté d'Andorre à des prix d'ailleurs exagérés.

R.S. Yeoman le désigne comme étant « the famous Maria Theresa Taler an unofficial « Trade Dollar », et consacre sa notoriété en le représentant, seul au milieu d'une mappemonde, sur la couverture de son catalogue.

CARACTERISTIQUES

D'un diamètre moyen de 40,2 mm environ, épais de 2,3 à 2,4 mm et pesant à l'état neuf 28,066 g au moins lors des premières émissions, le thaler de Marie-Thérèse est constitué par de l'argent au titre de 833,33 millièmes. La netteté et la finesse des empreintes marquent le relief de la pièce qui ne comporte pas de listel.

En fait son diamètre est variable, et les mesures effectuées sur treize exemplaires au millésime de 1780, en bon état, ont donné les résultats suivants (A étant le diamètre correspondant à une ligne joignant, à l'avers, le haut du diadème aux initiales S.F., et B le diamètre perpendiculaire au précédent) :

	1	2	3	4	5	6	
A -	40,0	40,4	40,5	40,4	40,5	40,0	
B -	40,4	40,7	41,0	40,9	40,6	40,2	
	7	8	9	10	11	12	13
A -	40,5	39,5	39,9	40,0	40,0	39,5	39,2
B -	40,5	39,9	40,4	40,3	40,4	40,1	40,1

Il est certain que ces différences peuvent être attribuées pour une très faible part, à l'usure des pièces qui est évidemment plus ou moins accentuée, mais un examen attentif prouve qu'elles existaient aussi sur les mêmes pièces à l'état neuf. Certaines, d'autre part, sont ovalisées de façon nettement visible.

L'avers représente de profil le buste drapé de l'impératrice, généreusement décolletée et regardant à droite, la chevelure bouclée, portant à la tête un voile tenu par un diadème à huit grains, et à l'épaule droite, maintenant l'hermine et le vêtement, une broche circulaire composée de neuf grains.

La bordure de la pièce limite la légende disposée en arc de cercle :

R. IMP. HU. BO. REG. M. THERESIA. D.G.

Au bas, les initiales S.F. désignent, d'après R. Pankhurst, les graveurs Schobel et Fabi.

Le revers contient des armoiries constituées par une aigle héraldique à deux têtes surmontée d'une couronne, éployée et aux serres largement ouvertes, avec au centre, masquant le corps, un écu divisé en quatre quartiers et surmonté de deux couronnes juxtaposées, puis un écu beaucoup plus petit également surmonté d'une couronne et placé sur le tout. En bordure, la légende suivante est disposée comme à l'avers :

BURG. CO. TYR. 1780. ARCHID. AVST. DUX.

Aucune valeur nominale n'est indiquée, et il existe des pièces dont le millésime est antérieur à 1780.

La largeur et la finesse des motifs et des caractères ne sont pas exactement les mêmes sur toutes les pièces, sans toutefois que ces légères différences puissent être attribuées à l'usure. De même, la distance d'une lettre par rapport à celle qui lui est diamétralement opposée, peut varier d'un millimètre d'une pièce à l'autre, et il arrive que le haut de ces lettres soit légèrement rogné ; c'est le cas lorsque le diamètre du flan est inférieur à celui de l'empreinte.

La tranche porte, en saillie plus ou moins prononcée, l'inscription :

IUSTITIA ET CLEMENTIA

chacun de ces mots étant séparé des autres par des rosaces et motifs stylisés.

Par rapport à une face déterminée, cette devise peut être lue à l'endroit sur certaines pièces, à l'envers sur d'autres. De même, par rapport à un point précis de l'empreinte d'une face, elle peut être décalée vers la droite ou vers la gauche. Enfin l'écartement des lettres qui la composent, et par conséquent la longueur des mots, ne sont pas rigoureusement les mêmes sur toutes les pièces.

LE THALER DE MARIE-THERESE
EN AFRIQUE ORIENTALE ET EN ARABIE

L'usage de l'écu autrichien dans les pays précédemment cités est attesté par de nombreux auteurs dont certains, explorateurs chargés de missions officielles, ont pu en vérifier sur place la popularité. Pour n'en citer que quelques-uns, choisis parmi ceux dont les relations ou études sont particulièrement dignes de foi : — Ferret et Galinier (4) remarquent vers 1840 que le thalari est partout en Afrique orientale la monnaie forte, que les sequins de

- Venise et les thalers de Marie-Thérèse sont les seules monnaies acceptées à Massouch, et qu'en Ethiopie on utilise exclusivement ce thaler pour les achats de quelque importance,
- Georges Revoil (5) explique qu'en 1880 le thaler de Marie-Thérèse avait cours sur toute la côte orientale d'Afrique, dans le golfe Persique et en Arabie,
 - Jean Duchesne-Fournet (2) constate vers 1902 que le « talari ou thaler de Marie-Thérèse » — « beur » en abyssin (sic) — « ... est la seule pièce de monnaie qui ait cours dans toute l'Abyssinie (sic) ... »,
 - Le service hydrographique français de la Marine (6) donne en 1931 les précisions suivantes : en Erythrée on emploie encore, avec la monnaie légale italienne, les thalers de Marie-Thérèse ; en Côte française des Somalis circulent aussi, à côté de la monnaie française, des roupies et des thalers de Marie-Thérèse ; en Somalie italienne on emploie aussi ces thalers ; au Hidjâz, de même qu'au Yémen, les pièces les plus employées sont le thaler de Marie-Thérèse appelé « riyâl », et la roupie des Indes,
 - Adrien Zervos (3) fait observer en 1935 que le thaler de Marie-Thérèse est la base du système monétaire éthiopien,
 - J.V. Mladek (7), directeur du service des banques centrales au Fonds Monétaire International, écrivait : « En 1944... l'Ethiopie » avait créé sa banque centrale et se présente » parait à remplacer les diverses monnaies » en cours et le thaler Maria Theresa traditionnel par le dollar éthiopien... ».
 - On peut lire dans le grand dictionnaire encyclopédique Larousse, édition de 1970, que le thaler de Marie-Thérèse « sert encore de monnaie de commerce dans l'Est » Africain, le Yémen... » assertion sans dou-

te un peu dépassée à cette date.

La « Colonie d'Obock et dépendances », future République de Djibouti, est placée pratiquement au centre de gravité de l'ensemble des pays où l'on faisait usage de l'écu autrichien. Procédant traditionnellement à des opérations commerciales avec eux, elle ne pouvait évidemment qu'adopter cette monnaie dont l'emploi est attesté, en particulier, par plusieurs textes officiels.

C'est ainsi qu'aux termes du traité d'amitié signé à Paris le 11 mars 1862 par Thouvenel, représentant de Napoléon III, et Dini Ahmad Aboubeker, agissant au nom des chefs Afar, l'admission du territoire au statut de protectorat français a été faite moyennant 10 000 thalaris payables en deux fois.

Beaucoup plus tard, alors que la monnaie française avait bien entendu cours légal dans ce territoire depuis longtemps, les dispositions suivantes étaient prises par l'arrêté n° 367 TER du 25 octobre 1920 du Gouverneur :

« Il est attribué... concurremment avec la » solde, à tout fonctionnaire, officier, agent » civil ou militaire appartenant à un cadre soit » général, soit métropolitain, soit local, européen ou indigène (sic), rétribué sur les fonds » du budget local, une indemnité de cherté de » thalers destinée à parer aux conséquences » de la hausse du change. »

« Le cours moyen du thaler est fixé par décision du Gouverneur, d'après les renseignements journaliers fournis par la succursale » de la Banque de l'Indochine... »

C'est dire qu'à cette époque, dans ce Territoire, les moyens d'existence dépendaient étroitement — malgré la monnaie française officielle — du thaler de Marie-Thérèse dont même le cours de change était contrôlé et fixé par l'Autorité.

Aubert de la Rüe (8) constate en 1939 qu'aux billets de la Banque de l'Indochine les originaux

res du Territoire « continuent à préférer de beaucoup les thalers actuellement frappés par l'Italie qui en a racheté les matrices à l'Autriche... »

Le thaler de Marie-Thérèse n'était déjà plus employé en Territoire français des Afars et des Issas. Mais on ne saurait effacer totalement plus d'un siècle de prestige, aussi servait-il encore fréquemment à évaluer le montant du « mahr », ainsi que le prouvent les actes de mariage dressés par les Cadis.

VALEUR DE CHANGE

Si l'on consulte certains ouvrages publiés à des époques diverses et donnant la contre-valeur du thaler en francs français, on s'aperçoit que celui-ci a subi maintes fluctuations.

Phénomène normal, certes, pour toutes les monnaies, mais peut-être compliqué ici par le fait que la comparaison est établie entre, d'une part, une monnaie moderne, et, d'autre part, des pièces métalliques de bon aloi, mais localement sans fondement officiel, elles-mêmes soumises aux variations parfois capricieuses des cours de l'argent-métal. On doit considérer aussi que la loi de l'offre et de la demande jouait pleinement en terres lointaines, où pendant fort longtemps il n'y eut pas d'officines pratiquant le change de la pièce autrichienne à des cours définis par de modernes autant que complexes mécanismes financiers.

Les quelques données qui suivent donnent cependant une idée de l'évolution de la valeur du thaler :

Dates	Références	Valeur du thaler	Pays
1847	Ferret et Galinier (4)	5,25 F	Egypte Massaouah
		6,50 F	Hidjâz (côte)
		7,00 F	Hidjâz (intérieur)
1881	Georges Revoil (5)	4,85 à 5,00 F	pays Somalis
1903	Jean Duchesne-Fournet (2)	2,20 F	Ethiopie (côte)
		2,60 F	Ethiopie (intérieur)
vers 1920	Grand dictionnaire encyclopédique Larousse	5,20 F	Ethiopie
1926	Adrien Zervos (3)	25,00 F	Ethiopie
mars 1927		12,03 F	CFS
» 1928			»
» 1929	Journal officiel de la Côte	11,98 F	»
» 1930	française des Somalis	11,77 F	»
		7,74 F	»
février 1931		6,01 F	»
1943	?	16,50 F	Ethiopie
1958	Prix pratiqués	160 FD	CFS
1970	par les changeurs	280 FD	TFAI

Ces éléments disparates, dont certains mériteraient d'ailleurs d'être vérifiés, ne sauraient servir à une étude économique et financière de l'écu d'argent. Cependant, il est remarquable que dans un même pays et sensiblement à la même date, la valeur de cette monnaie variait en fonction du lieu. A ce sujet R. Pankhurst signale qu'en 1897 le thaler valait 5 % de plus à Harar, et 25 à 30 % de plus à Addis-Abeba, qu'à Aden. Nous n'en connaissons pas les raisons, mais il est vraisemblable que le transport d'importantes quantités de numéraire métallique vers l'intérieur des terres, et les vicissitudes que cela pouvait impliquer, n'était pas tout à fait étranger à ces majorations dont on pouvait attendre qu'elles aient pour effet de drainer les thalers vers l'intérieur, et donc d'y développer le commerce.

UTILISATION

Bien que son usage n'ait jamais enrayé complètement celui du troc ou des barres de sel, le thaler de Marie-Thérèse, nous l'avons vu, était accepté partout. Sous certaines conditions cependant : tous les grains du diadème et de la broche figurant à l'avvers de la pièce devaient être parfaitement visibles, de même que les initiales S.F. C'est là le critère d'un degré d'usure acceptable — d'autant mieux précisé que la pièce ne comporte pas de listel — et donc de l'intégrité de sa valeur. Adrien Zervos (3) signale que l'on pouvait, à Gondar (Ethiopie), se débarrasser des thalers usés moyennant une moins-value allant jusqu'à 30 %. Mais les orfèvres d'un peu partout achetaient-ils, sans doute aussi au rabais, les pièces dégradées.

Un homme sans grandes ressources portait sur lui sans difficultés les quelques thalers — généralement enduits d'une patine grasse imprégnée d'une odeur sui generis — qu'il pouvait posséder, soigneusement roulés dans un coin de son « shama » ou de son « tob », de sa « foutah » ou de son turban, voire de sa

cartouchière, selon qu'il vivait d'un côté ou de l'autre de la mer Rouge. Mais dès qu'il s'agissait de transporter la fortune d'un dignitaire ou la recette de l'impôt, cela posait des problèmes : le déplacement de 20 000 thalers par exemple, qui représenteraient actuellement quelques 140 000 francs français, nécessitait en effet une caravane d'une douzaine de mulets de charge au moins, non compris ceux de l'escorte armée qui accompagnait bien entendu le convoi. En 1956, une société française travaillant à l'aménagement du port de Mukhâ au Yémen, dépêchait chaque fin de mois un véhicule à Ta'izz afin d'en ramener sous escorte plus d'une demi-tonne de thalers destinés à payer les salaires de quelque deux cents employés, et de menus frais divers...

Jean Duchesne-Fournet (2) indique pour la période 1901-1903 les prix en thalers pratiqués en Ethiopie, de quelques animaux et marchandises :

— un mulet de charge	40 talaris
— un mullet de selle	jusqu'à 100 talaris
— un bœuf	14 ou 15 talaris
— une vache laitière	30 »
— un mouton	4 »
— 60 kg d'orge ou de blé	1 »
— 6 barres de sel (« amoulet »)	1 »
— 10 cartouches Gras	1 »

Et, il faut bien le dire, le thaler fut aussi le véhicule de tristes transactions. Ferret et Gallnier (4) rapportent qu'en 1845 un esclave valait 25 thalers en Arabie, et 40 lorsqu'il venait de Massaouah...

En même temps que s'accomplissait sa vocation de monnaie, le thaler — à l'instar de la drachme de la Grèce antique — a été utilisé comme unité de poids, tout au moins en Ethiopie. D'après Jean Duchesne-Fournet (2), « l'okiette » (déformation de l'arabe « ou-

qiyé » ?) d'un poids correspondant à celui d'un talari, servait à peser l'or et la civette ; la « frasla » était une unité d'un poids égal à celui de 600 talaris, soit 16,800 kg environ. Ferret et Galinier (4) citent le « mime » (peut-être la mine ?), poids équivalent à celui de 36 thalaris, ce qui correspond à peu près à un kilogramme.

Le thaler de Marie-Thérèse fut aussi largement utilisé pour la fabrication de bijoux, les orfèvres arabes et éthiopiens ayant trouvé en lui une source pratiquement intarissable de métal précieux à laquelle ils pouvaient puiser en toute facilité. Bien que l'interdiction en ait été parfois proclamée, des millions de pièces ont été ainsi transformées en bijoux tels que bracelets filigranés et autres éléments de parure féminine, en croix coptes, en fourreaux et ornements de poignards.

Cette puissante monnaie n'a sans doute pas manqué de tenter les faussaires. Peut-être y eut-il de faux thalers car, dès qu'apparaissait la moindre incertitude, l'usager, d'un coup de dent bien ajusté, vérifiait la dureté du métal et donc l'authenticité de la pièce.

LES CONCURRENTS DU THALER DE MARIE-THERESE

Dans la plupart des pays considérés se manifesta le désir fort louable de remplacer, ou tout au moins concurrencer, le thaler de Marie-Thérèse par de véritables monnaies nationales aux caractéristiques similaires.

Les premières initiatives dans ce sens furent prises semble-t-il en 1890 dans le sultanat arabe Ou'aiti (Chihr et Muqallâ) où l'on poinçonna, par surfrappe, des thalers (et autres monnaies d'argent) au moyen de contremarques gravées en caractères arabes et ne couvrant d'ailleurs pas toute la surface des piè-

ces. Ce n'était toutefois qu'une demi-mesure, les écus autrichiens étant ainsi simplement « personnalisés ».

En Erythrée, les Italiens mirent en circulation de 1891 à 1896 une pièce d'argent de cinq lires ou « tallero » ayant approximativement les mêmes dimensions que la pièce de Marie-Thérèse, mais dont le titre n'est que de 800 millièmes. Cette monnaie porte à l'avant l'effigie du roi Umberto Ier et l'inscription « UMBERTO I RE D'ITALIA » suivie du millésime ; au revers, des armoiries et la légende « COLONIA ERITREA - TALLERO - L. 5 », ainsi qu'une inscription en amharique et une en arabe. Cependant, émise en quantité insuffisante et surtout en raison de son titre relativement faible, elle ne put attirer la confiance.

En 1918 une seconde tentative, également vouée à l'échec, fut réalisée par l'émission d'un « tallero » de type nouveau dont l'aspect se rapproche davantage de celui de l'écu autrichien. L'avant représente le buste d'une femme symbolisant l'Italie, et l'inscription « REGNUM ITALICUM » suivie du millésime ; le revers, les armoiries de la Savoie dont la disposition rappelle celles qui ornent le thaler de Marie-Thérèse, et la légende « AD. NEGOT. ERYTHR.COMMOD. ARG. SIGN ».

En Ethiopie l'Empereur Ménélik II, soucieux d'avoir sa propre monnaie, commanda au gouvernement français la fabrication de 20 000 thalers à son effigie qui furent émis en 1894. De dimensions sensiblement égales à celles du Marie-Thérèse, ces pièces avaient le même titre d'argent, mais elles étaient très légèrement plus lourdes : 28,075 g au lieu de 28,066. L'Empereur, connaissant trop bien la popularité de l'écu autrichien, donnait à sa monnaie toutes les raisons d'être aisément acceptée par son peuple.



Talari de Ménélik II

Gravées par Lagrange et frappées à Paris à l'Hôtel des Monnaies, ces pièces portent à l'avant le buste de l'Empereur, coiffé d'une tiare surmontée d'une croix, regardant à droite; l'inscription en amharique signifiant: « Ménélik II, Roi des Rois d'Ethiopie », et le millésime. Au revers, le lion impérial coiffé d'une tiare portant à sa gauche une houlette à l'extrémité cruciforme servant de hampe à la bannière impériale; la légende en amharique signifiant « Lion vainqueur de la tribu de Juda », et la valeur nominale « un thaler ». Enfin sur la tranche, toujours en amharique, les caractères étant en relief, la devise « L'Ethiopie tend ses mains vers Dieu ».

A partir de 1897 furent émis des thalers d'un type légèrement différent, à raison d'après R. Pankhurst, de 1 297 830 exemplaires, gravés par J.C. Chaplain et dont la particularité essentielle est que le lion porte la houlette non plus à sa gauche, mais à sa droite. Ils ont été frappés à Paris jusqu'en 1903, date à laquelle Ménélik II fonda à Addis-Abeba un institut d'émission où l'on continua la fabrication des thalers en même temps que celle des monnaies divisionnaires.

Malgré ces efforts, les thalers éthiopiens ne supplantèrent pas ceux de Marie-Thérèse qui continuèrent à circuler comme par le passé. Probablement parce qu'ils ne représentaient qu'un bien faible pourcentage des pièces d'argent détenues en Ethiopie, et que contraire-

ment à leurs illustres devanciers ils n'étaient guère acceptés au-delà des frontières. En certaines régions de l'Empire, ils furent même boudés.

Le royaume d'Arabie Séoudite — de même que précédemment le Hidjâz — eut aussi son riyâl d'argent émis dès 1927 et dont les dimensions se rapprochent de celles du thaler autrichien. Il eut cours jusqu'en 1935, date à laquelle il fut remplacé par une pièce similaire mais plus petite.

Au Yémen, le premier riyâl national (*) ne portant comme ceux d'Arabie Séoudite aucune effigie humaine, fut émis vers 1920 par l'Imâm Yahyâ b. Muhammad Hamîd ad Dîn. Cette pièce d'argent a sensiblement la même épaisseur et le même poids que le thaler de Marie-Thérèse, mais un diamètre légèrement inférieur.

En 1948 le nouvel Imâm, Ahmad Hamîd ad Dîn, émit un riyâl (*) un peu plus épais mais dont les empreintes paraissent moins fines. Pas davantage que son prédécesseur ce riyâl ne porte atteinte au prestige de la monnaie autrichienne, en raison de sa frappe en quantité comparativement très faible et apparemment aussi de son métal moins fin.

Le dernier écu inspiré du thaler de Marie-Thérèse a été le riyâl yéménite émis en 1963

(*) Voir suite: « IV - Monnaies métalliques contemporaines du Yémen ».

par les autorités républicaines (*). Cette pièce d'un nouveau style, légèrement plus large mais moins épaisse et surtout moins lourde que les précédentes, ne circula que pendant très peu de temps et fut remplacée dès 1965 par des billets de banque.

-oOo-

Tous ces écus d'argent, concurrents du traditionnel thaler, eurent si l'on ose dire, des fortunes diverses, et le trait commun de n'avoir nullement prêté ombrage au prestige de ce dernier, ancré dans les habitudes comme rarement une monnaie a pu l'être.

Il fallut une évolution des mœurs et quelques mesures énergiques ou événements graves pour mettre fin, ou à peu près, à l'usage du thaler de Marie-Thérèse. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, son utilisation et sa détention furent interdits en Ethiopie par une proclamation impériale assortie de sanctions. Au Yémen, la guerre révolutionnaire déclenchée en 1963 et ses conséquences profondes sur les structures du pays fut sans doute une cause déterminante de l'abandon de cette monnaie.

La carrière du vénérable thaler touchait à sa fin, et en 1970 un changeur de Djibouti, spécialisé dans sa collecte, continuait encore à en amasser de pleins sacs destinés, disait-il, à l'expédition vers l'Europe... mais il n'est pas prouvé qu'en souvenir du bon vieux temps ou pour des raisons moins sentimentales on ne procède encore, la nostalgie aidant, à quelques transactions au moyen de l'écu autrichien, loin des banques et des représentants de l'autorité.

A suivre : « IV - Monnaies métalliques contemporaines du Yémen ».

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

FISHEL (Marcel) *Le thaler Marie-Thérèse - Etude de sociologie et d'histoire économique* (Marchal, Dijon, 1912)



Riyal de l'Imam Ahmad Hamid Ad Din

- | | |
|------------------------|--|
| YEOMAN (R.S.) | <i>A catalog of modern world coins</i> (Whitman publishing company - Racine, Wisconsin, USA - 1964) |
| WENGER (O.P.) | <i>Les monnaies</i> (Petit atlas Payot, n° 48, Lausanne - Adaptation française de E. Badoux) |
| PANKHURST (Dr Richard) | <i>Primitive money - Money and banking in Ethiopia</i> (Berhanena Selam H.S.I. Printing Press, Addis-Abeba - Imprimé en novembre 1967 sous les auspices de la Commercial Bank of Ethiopia) |
| VACCARO (Francesco) | <i>Le monete di Aksum</i> (Edizione a cura di Italia Numismatica 1967, Casteldario, Mantova, Italia) |

AUTEURS CITES

- (1) KAMMERER (Albert) *La Mer Rouge, l'Abyssinie et l'Arabie depuis l'antiquité* - (Le Caire - Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale - 1935)
- (2) DUCHESNE-FOURNET (Jean) *Mission en Ethiopie - 1901-1903* (Masson, Paris 1909)
- (3) ZERVOS (Adrien) *L'Empire d'Ethiopie - Le Miroir de l'Ethiopie moderne - 1906-1935*
- (4) FERRET et GALINIER *Voyage en Abyssinie - Provinces du Tigré, Samen, Amhara* (Paulin, Paris, 1847)
- (5) REVOIL (Georges) *La Vallée du Darror et le Cap Gardafui - Voyage au pays Comalis - 1880-1881* (Challamel, Paris, 1889)
- (6) Service hydrographique de la Marine *Instructions nautiques (Océan Indien, Mer Rouge et Golfe d'Aden - Ouvrage n° 355-1931)*
- (7) MLADEK (J.V.) *Finances et développement* Revue du FMI et de la BIRD (« Problèmes économiques » La Documentation française, n° 903, 20 avril 1965)
- (8) AUBERT DE LA RUE (E.) *La Somalie française* (NRF, Paris, 1939)